ECHAF

Formation réception, vérification et utilisation des échafaudages de pied - conforme R408 et roulants R457

Présentiel - Synchrone

Formez les personnes désignées par votre entreprise à réceptionner, vérifier et utiliser en sécurité les échafaudages fixes, ou de pied, R408 et les échafaudages roulants R457 déjà montés.
Cette formation pratique permet aux participants de vérifier l'adéquation de l'équipement aux travaux à réaliser, de contrôler son montage, son installation et son état de conservation, d'effectuer les vérifications prévues, d'identifier les anomalies et de renseigner les documents de traçabilité. Elle contribue à prévenir les chutes de hauteur, les effondrements et les situations dangereuses, tout en sécurisant la mise à disposition et l'utilisation quotidienne des échafaudages.
Pour connaître les responsabilités de l'entreprise avant la mise à disposition d'un échafaudage, consultez notre guide sur les obligations de l'employeur et les vérifications réglementaires des échafaudages fixes et roulants.
Pour connaître les règles applicables, consultez notre guide sur la réglementation du travail en hauteur et les obligations de l'employeur.

Objectifs

Sécuriser la réception, la vérification et l'utilisation des échafaudages de pied R408 et des échafaudages roulants R457 déjà montés, en développant les compétences des personnes désignées par l'entreprise.
Cette formation vise à prévenir les chutes de hauteur, les chutes d'objets, les risques d'effondrement ou de renversement, en permettant aux participants de contrôler l'adéquation, le montage, l'installation et l'état de conservation des équipements, puis de détecter toute anomalie ou non-conformité avant leur mise à disposition et pendant leur utilisation.
Elle permet également à l'entreprise d'harmoniser les pratiques de contrôle, d'améliorer la traçabilité des vérifications, de sécuriser la mise à disposition des échafaudages et de renforcer sa démarche globale de prévention des risques professionnels.

Les + métier

Formation réception et vérification des échafaudages fixes R408 et roulants R457 à Lyon : contrôlez la conformité et prévenez les chutes. Devis EVINCEL.

Public Visé

Personnel désigné par l'employeur pour réceptionner, vérifier et utiliser des échafaudages de pied R408 et des échafaudages roulants R457 déjà montés.Cette formation s'adresse notamment :Aux personnes chargées de la réception et de la vérification des échafaudages ;Aux chefs de chantier, conducteurs de travaux, responsables de travaux et chefs d'équipe ;Aux responsables maintenance, responsables techniques, préventeurs et animateurs HSE ;Aux agents de maintenance, techniciens et personnels des entreprises utilisatrices ;Aux salariés chargés de réaliser les vérifications de mise ou remise en service, journalières ou trimestrielles ;Aux utilisateurs amenés à accéder, circuler et travailler sur des échafaudages fixes ou roulants.Elle concerne les personnes devant être capables de contrôler l'adéquation, le montage, l'installation et l'état de conservation d'un échafaudage, d'identifier les anomalies, de renseigner les documents de vérification et d'autoriser ou d'interdire son utilisation dans les limites des missions confiées par l'employeur.Cette formation ne couvre pas les compétences nécessaires au montage, au démontage ou à la modification des échafaudages, qui nécessitent une formation

Pré Requis

Le participant doit :

- justifier d'une expérience professionnelle minimale de six mois dans le domaine des échafaudages : utilisation, montage, aide au montage ou encadrement de chantier ;
- maîtriser la langue française parlée et écrite afin de comprendre les consignes de sécurité, les notices des fabricants et les documents de vérification ;
- maîtriser les mathématiques élémentaires et être capable de lire couramment des plans, schémas et configurations de montage ;
- être apte à travailler en hauteur et à participer aux exercices pratiques de contrôle, de vérification et d'utilisation des échafaudages ;
- avoir été formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur lorsque leur port est nécessaire au regard des exercices prévus ou des conditions du site ;
- se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et, lorsque la situation l'exige, harnais antichute avec système de liaison adapté ;

spécifique

• signaler avant la formation toute restriction médicale ou situation particulière susceptible de limiter sa participation aux exercices pratiques.

L'employeur doit s'assurer que l'expérience, les compétences et l'aptitude du salarié sont compatibles avec les missions de vérification et d'utilisation des échafaudages qui lui seront confiées.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Se situer comme acteur de la prévention et identifier les risques, les responsabilités et les limites d'intervention liés à la vérification et à l'utilisation des échafaudages.
Exploiter la notice du fabricant, les plans, les affichages et les informations relatives aux charges afin de vérifier l'adéquation de l'échafaudage avec les travaux à réaliser et l'environnement de travail.
Réaliser l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation ainsi que l'examen de l'état de conservation d'un échafaudage de pied R408 ou roulant R457 déjà monté.
Effectuer les vérifications de mise ou remise en service, journalières et trimestrielles des échafaudages fixes et roulants, dans les limites des missions confiées.
Accéder, circuler et travailler en sécurité sur les échafaudages en respectant les protections collectives, les charges admissibles, les conditions d'utilisation et les règles particulières applicables aux échafaudages roulants.
Identifier les anomalies et les non-conformités, mettre l'équipement en sécurité, rendre compte des constats et renseigner les procès-verbaux, fiches ou comptes rendus de vérification.

Parcours pédagogique

Accueil et présentation de la formation
• Présentation du formateur, des participants et des objectifs de la formation.
• Recueil des attentes, de l'expérience et des situations professionnelles rencontrées par les participants.
• Présentation du déroulement de la formation, des moyens pédagogiques et des modalités d'évaluation.
• Vérification des prérequis et des équipements de protection individuelle nécessaires.
• Rappel des consignes de sécurité applicables pendant les exercices pratiques.
• Positionnement initial des participants au moyen de questions orales et d'échanges.Enjeux de la prévention et cadre réglementaire
• Enjeux humains, techniques, juridiques et économiques de la prévention des risques liés aux échafaudages.
• Rappel des principes généraux de prévention.
• Présentation du cadre réglementaire applicable aux travaux temporaires en hauteur.
• Présentation des recommandations R408 relatives aux échafaudages de pied et R457 relatives aux échafaudages roulants.
• Présentation de l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages.
• Distinction entre les fonctions de donneur d'ordre, concepteur, monteur, utilisateur, vérificateur et personne chargée de la réception.
• Rôles et responsabilités de l'employeur, de la personne qualifiée chargée des vérifications et des utilisateurs.
• Limites d'intervention de la personne chargée de la réception et de la vérification.
• Importance de la communication, du signalement des anomalies et de la traçabilité des contrôles.
• Organisation des vérifications lorsqu'un même échafaudage est utilisé par plusieurs entreprises.
L'arrêté du 21 décembre 2004 prévoit que l'employeur doit faire réaliser les vérifications pertinentes par des personnes qualifiées et mettre à leur disposition les documents et informations nécessaires. L'INRS distingue également les monteurs, les chargés de réception ou de maintenance, les vérificateurs et les utilisateurs.Risques liés aux échafaudages
• Risques de chute de hauteur lors de l'accès, de la circulation ou du travail sur les planchers.
• Risques de chute d'objets, de matériaux, d'outils ou d'éléments constitutifs.
• Risques d'effondrement partiel ou total d'un échafaudage de pied.
• Risques de renversement ou de déplacement intempestif d'un échafaudage roulant.
• Risques liés à des appuis, calages, ancrages, amarrages ou stabilisateurs inadaptés.
• Risques liés à la détérioration, à la corrosion, à la déformation ou à l'absence d'un élément.
• Risques liés au dépassement des charges admissibles.
• Risques liés à l'encombrement ou à la mauvaise répartition des charges sur les planchers.
• Risques liés au vent, aux intempéries et aux modifications de l'environnement.
• Risques électriques liés à la proximité de lignes ou d'installations électriques.
• Risques liés à la circulation des personnes, des véhicules et des engins.
• Risques liés à la coactivité et à l'utilisation partagée de l'échafaudage.
• Conséquences d'une modification non autorisée de la structure.
• Conduite à tenir face à une situation dangereuse ou à un danger grave et imminent.
Les recommandations R408 et R457 constituent les documents de référence de l'Assurance Maladie – Risques professionnels pour la prévention des risques liés aux échafaudages de pied et roulants.Identification des échafaudages et de leurs composants
• Distinction entre un échafaudage fixe, ou échafaudage de pied, et un échafaudage roulant.

- Identification des domaines d'utilisation et des limites de chaque équipement.
- Identification des montants, cadres, traverses, lisses, sous-lisses et diagonales.
- Identification des contreventements et dispositifs de liaison.
- Identification des planchers, trappes, garde-corps et plinthes.
- Identification des échelles, escaliers, tours et moyens d'accès.
- Identification des platines, vérins, semelles et répartiteurs de charge.
- Identification des ancrages et des amarrages des échafaudages de pied.
- Identification des roues, freins, stabilisateurs et dispositifs d'immobilisation des échafaudages roulants.
- Identification des filets, bâches et protections complémentaires.
- Lecture des plaques signalétiques, marquages, panneaux d'accès et indications de charges admissibles.
- Identification des éléments incompatibles, détériorés ou ne correspondant pas à la configuration prévue.Exploitation des documents techniques
- Identification de la marque, du modèle et du type d'échafaudage.
- Lecture et exploitation de la notice du fabricant.
- Lecture du plan de montage et de la nomenclature des éléments.
- Consultation de la note de calcul lorsqu'elle est nécessaire.
- Lecture des plans d'implantation et d'amarrage.
- Identification des classes et limites de charge.
- Identification des hauteurs, dimensions et configurations autorisées.
- Prise en compte des limites liées au vent et au bâchage.
- Consultation des précédents procès-verbaux, fiches de vérification et rapports de contrôle.
- Vérification de la correspondance entre les documents disponibles et l'échafaudage installé.
- Identification des informations manquantes nécessitant une demande complémentaire.

L'employeur doit notamment communiquer à la personne chargée des vérifications les instructions, plans, données relatives aux charges, informations sur le sol, les supports, les ancrages, les réactions d'appui et, le cas échéant, les contraintes liées au vent ou au bâchage.Réalisation de l'examen d'adéquation

- Identification des travaux à réaliser depuis l'échafaudage.
- Vérification de l'adaptation de l'équipement à la nature des travaux.
- Vérification de la hauteur, de la longueur et de la largeur utiles.
- Détermination du nombre d'utilisateurs prévus.
- Identification des charges liées aux personnes, aux outils, aux matériels et aux matériaux.
- Vérification de la compatibilité des charges avec la classe de l'échafaudage.
- Vérification de l'adéquation des moyens d'accès.
- Analyse de la nature, de la résistance et de la pente du sol.
- Prise en compte des ouvertures, trémies, regards, caniveaux et obstacles.
- Prise en compte des circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
- Repérage des installations électriques et des autres réseaux dangereux.
- Prise en compte de la coactivité et des entreprises utilisatrices.
- Analyse des contraintes météorologiques et environnementales.
- Pour un échafaudage roulant, analyse de la zone d'utilisation et de l'itinéraire de déplacement.
- Formalisation des écarts constatés entre l'équipement installé et les besoins réels.

L'examen d'adéquation consiste à vérifier que l'échafaudage est adapté aux travaux prévus, aux risques auxquels les salariés sont exposés et aux conditions d'utilisation définies par le fabricant.Réalisation de l'examen de montage et d'installation

- Vérification de la conformité de la configuration avec la notice du fabricant.
- Vérification de la conformité avec le plan de montage et, le cas échéant, la note de calcul.
- Vérification de l'implantation générale de l'échafaudage.
- Contrôle de la résistance et de la stabilité des surfaces d'appui.
- Contrôle des semelles, platines, vérins et répartiteurs de charge.
- Contrôle de l'aplomb, du niveau et de l'alignement de la structure.
- Contrôle des montants, cadres, traverses, diagonales et contreventements.
- Vérification de la présence et du verrouillage des éléments de liaison.
- Contrôle de la continuité et de la fixation des planchers.
- Contrôle des trappes et dispositifs anti-soulèvement.
- Vérification de la présence et de la continuité des garde-corps, sous-lisses et plinthes.
- Vérification des moyens d'accès entre les différents niveaux.
- Contrôle des ancrages et amarrages des échafaudages de pied.
- Contrôle des stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation des échafaudages roulants.
- Contrôle de l'installation des filets, bâches et protections complémentaires.
- Vérification de la présence des affichages et des indications de charges.
- Identification des configurations non prévues par le fabricant.
- Formalisation des réserves et interdiction de la mise à disposition lorsque la sécurité n'est pas assurée.

Cet examen vise à vérifier que l'échafaudage est monté et installé de manière sûre, conformément à la notice du fabricant ou, pour une configuration particulière, conformément au plan et à la note de calcul établis par une personne compétente.Réalisation de l'examen de l'état de conservation

- Contrôle de la présence et de la bonne installation des protections collectives.
- Contrôle de la présence et de l'état des moyens d'accès.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Recherche de déformations permanentes, fissures, ruptures ou corrosion.
- Vérification des éléments de fixation et de liaison.
- Recherche de jeux anormaux susceptibles de compromettre la sécurité.
- Contrôle de la tenue des ancrages et des amarrages.
- Contrôle des appuis, surfaces portantes et éléments de calage.
- Vérification des stabilisateurs et dispositifs d'immobilisation.
- Vérification de la fixation des filets et des bâches.
- Contrôle de la continuité, de la planéité et de l'horizontalité des planchers.
- Vérification de la bonne tenue des trappes et dispositifs anti-soulèvement.
- Vérification de la visibilité des indications relatives aux charges admissibles.
- Recherche de surcharges ou d'une mauvaise répartition des matériaux.
- Vérification de l'absence d'encombrement des planchers et des accès.
- Pour les échafaudages roulants, contrôle de l'état des roues, des freins et des stabilisateurs.
- Identification de toute modification ou détérioration intervenue depuis le dernier contrôle.
- Classement et signalement des anomalies constatées.

Les différents points de contrôle de l'état de conservation sont définis par l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2004.Vérification avant mise ou remise en service

- Identification des situations imposant une vérification avant utilisation.
- Vérification lors de la première utilisation de l'échafaudage.
- Vérification après changement de site.
- Vérification après démontage suivi d'un remontage.
- Vérification après changement de configuration.
- Vérification après remplacement ou transformation importante d'un élément essentiel.
- Vérification après un accident, un incident ou un choc ayant affecté la structure.
- Vérification après une modification des conditions d'utilisation.
- Vérification après des conditions météorologiques susceptibles d'avoir affecté la sécurité.
- Vérification après une modification importante de l'environnement de travail.
- Vérification après une interruption d'utilisation d'au moins un mois.
- Réalisation de l'examen d'adéquation.
- Réalisation de l'examen de montage et d'installation.
- Réalisation de l'examen de l'état de conservation.
- Formalisation de la décision de mise à disposition, de mise en conformité ou d'interdiction d'utilisation.

La vérification avant mise ou remise en service réunit les trois examens : adéquation, montage et installation, puis état de conservation.Vérification journalière

- Réalisation d'un examen visuel avant l'utilisation quotidienne.
- Recherche de dégradations perceptibles pouvant créer un danger.
- Contrôle de l'environnement et des conditions d'utilisation.
- Vérification des accès, planchers, protections collectives et affichages.
- Contrôle visuel des appuis, ancrages, amarrages et stabilisateurs accessibles.
- Contrôle du blocage des roues des échafaudages roulants.
- Vérification de l'absence de surcharge et d'encombrement.
- Prise en compte des événements survenus depuis la précédente utilisation.
- Signalement immédiat des anomalies.
- Interdiction d'accès lorsque la sécurité n'est plus assurée.
- Enregistrement des mesures correctives nécessaires dans le document prévu par l'entreprise.

L'état de conservation doit être examiné quotidiennement afin de vérifier que l'échafaudage n'a pas subi de dégradation perceptible susceptible de créer un danger.Vérification trimestrielle

- Préparation de la vérification approfondie.
- Consultation des documents techniques et des précédents rapports.
- Examen approfondi des éléments constitutifs.
- Contrôle détaillé des protections collectives et des moyens d'accès.
- Contrôle des éléments de liaison, de fixation et de contreventement.
- Contrôle des appuis, calages, ancrages et amarrages.
- Contrôle approfondi des planchers, trappes et dispositifs anti-soulèvement.
- Contrôle des stabilisateurs, roues et freins des échafaudages roulants.
- Recherche de déformations, corrosion, fissures, usures ou réparations inadaptées.
- Vérification de la conformité de l'utilisation réelle avec la configuration contrôlée.
- Identification des actions correctives nécessaires.
- Formalisation et traçabilité des résultats.

Un échafaudage ne peut rester en service si son état de conservation n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis moins de trois mois.Réception des échafaudages

- Préparation de la réception à partir des besoins exprimés et des documents disponibles.
- Identification du propriétaire, du monteur et de l'entreprise utilisatrice.
- Vérification de la correspondance entre la prestation commandée et l'équipement installé.
- Réalisation des examens d'adéquation, de montage et d'installation et de l'état de conservation.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Identification des réserves et non-conformités.
- Détermination des actions correctives nécessaires avant utilisation.
- Décision de mise à disposition, de mise à disposition sous conditions ou d'interdiction d'accès.
- Transmission des consignes et limites d'utilisation aux utilisateurs.
- Renseignement du procès-verbal ou du document de réception.
- Conservation et mise à disposition des documents de réception et de vérification.Vérification spécifique des échafaudages de pied R408
- Contrôle du calage et de la répartition des charges au sol.
- Vérification de l'aplomb, du niveau et de l'alignement.
- Contrôle des diagonales et des contreventements.
- Contrôle du nombre, de la position et de la tenue des ancrages et amarrages.
- Vérification des planchers, trappes, garde-corps et plinthes.
- Contrôle des accès entre les différents niveaux.
- Vérification des consoles, porte-à-faux ou extensions prévues par la configuration.
- Prise en compte des filets et bâches et de leur influence sur la structure.
- Contrôle des affichages, classes de charge et restrictions d'utilisation.
- Vérification de l'absence de modification non autorisée.Vérification spécifique des échafaudages roulants R457
- Contrôle de la résistance, de la planéité et de la pente du sol.
- Vérification de l'état des roues et de leur fixation.
- Contrôle du fonctionnement et du blocage des freins.
- Vérification de la présence et du positionnement des stabilisateurs.
- Contrôle de l'aplomb et de la stabilité de la structure.
- Vérification des diagonales, planchers, trappes et protections collectives.
- Contrôle des moyens d'accès intérieurs.
- Vérification du respect de la hauteur et de la configuration prévues par le fabricant.
- Analyse des conditions d'utilisation en intérieur ou en extérieur.
- Vérification de l'environnement et de l'itinéraire de déplacement.
- Contrôle après chaque déplacement avant toute nouvelle utilisation.
- Rappel de l'interdiction de déplacer l'échafaudage avec une personne sur un plancher.
- Vérification du blocage des roues et de la remise en place des stabilisateurs avant l'accès.

La R457 distingue les compétences du monteur, du vérificateur et de l'utilisateur d'un échafaudage roulant.Utilisation des échafaudages en sécurité

- Vérification de la présence de l'autorisation ou de l'affichage de mise à disposition.
- Réalisation du contrôle visuel avant accès.
- Utilisation exclusive des accès prévus.
- Fermeture des trappes après chaque passage.
- Maintien des garde-corps, sous-lisses et plinthes.
- Respect des charges maximales admissibles.
- Répartition correcte des outils, matériels et matériaux.
- Maintien des planchers propres, dégagés et non glissants.
- Prévention des chutes d'objets vers les niveaux inférieurs.
- Prise en compte de la coactivité.
- Interdiction de retirer ou de déplacer un élément de la structure.
- Interdiction d'utiliser un escabeau, une caisse ou une surélévation improvisée sur le plancher.
- Respect des restrictions liées au vent et aux conditions météorologiques.
- Arrêt immédiat de l'utilisation en cas d'anomalie ou de situation dangereuse.
- Signalement au responsable et attente de l'autorisation de remise en service.Gestion des anomalies et actions correctives
- Identification et qualification des anomalies.
- Différenciation entre observation, réserve et non-conformité compromettant la sécurité.
- Détermination des situations nécessitant une interdiction immédiate d'utilisation.
- Mise en place d'un balisage ou d'une condamnation de l'accès.
- Information du responsable, du monteur ou de l'entreprise concernée.
- Formalisation des mesures correctives demandées.
- Suivi de la réalisation des corrections.
- Nouvelle vérification après intervention.
- Interdiction de modifier ou de réparer la structure sans compétence et autorisation adaptées.
- Validation de la remise en service uniquement lorsque la sécurité est rétablie.Renseignement des documents de vérification
- Identification précise de l'échafaudage et de son emplacement.
- Identification du fabricant, du modèle et de la configuration.
- Mention de la date et du type de vérification réalisé.
- Identification de la personne chargée de la vérification.
- Référence aux documents techniques utilisés.
- Description des examens réalisés.
- Enregistrement des constats, anomalies et non-conformités.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr

Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

• Formalisation des réserves et mesures correctives.
• Identification des personnes responsables des actions à réaliser.
• Décision de mise à disposition, d'utilisation sous conditions ou d'interdiction.
• Enregistrement de la date de levée des réserves.
• Signature et diffusion du compte rendu ou procès-verbal.
• Classement et conservation des documents de traçabilité.
L'entreprise doit être en mesure de présenter les documents décrivant les conditions de réalisation des vérifications ainsi que leurs résultats.Mises en situation pratiques
• Identification des différents types d'échafaudages et de leurs composants.
• Lecture et exploitation d'une notice de fabricant.
• Analyse d'un plan de montage et d'une configuration installée.
• Analyse des informations nécessaires à l'examen d'adéquation.
• Réalisation de l'examen d'adéquation d'un échafaudage de pied.
• Réalisation de l'examen d'adéquation d'un échafaudage roulant.
• Réalisation de l'examen de montage et d'installation.
• Réalisation de l'examen de l'état de conservation.
• Recherche d'anomalies et de non-conformités préparées par le formateur.
• Réalisation d'une vérification journalière.
• Simulation d'une vérification trimestrielle approfondie.
• Contrôle des appuis, ancrages, amarrages, planchers, accès et protections collectives.
• Contrôle des roues, freins et stabilisateurs d'un échafaudage roulant.
• Analyse d'une situation nécessitant une remise en service.
• Utilisation en sécurité d'un échafaudage déjà réceptionné.
• Renseignement d'une fiche de vérification et d'un procès-verbal de réception.
• Formalisation des réserves et des actions correctives.
• Mise en sécurité et signalement d'un équipement non conforme.
• Correction collective et retours individualisés du formateur.Évaluation des acquis
• Questions orales et échanges tout au long de la formation.
• QCM portant sur la réglementation, les risques, les examens et les périodicités de vérification.
• Évaluation formative pendant les exercices pratiques.
• Évaluation individualisée sur un échafaudage de pied et un échafaudage roulant.
• Évaluation de la capacité à réaliser l'examen d'adéquation.
• Évaluation de la capacité à réaliser l'examen de montage et d'installation.
• Évaluation de la capacité à examiner l'état de conservation.
• Évaluation de la capacité à identifier une non-conformité et à prendre une décision adaptée.
• Évaluation de la capacité à utiliser l'échafaudage en sécurité.
• Évaluation du renseignement des documents de réception et de vérification.
• Bilan individuel et collectif de la formation.
• Remise d'une attestation de fin de formation, sous réserve de participation effective et de réalisation des évaluations prévues.Limites de la formation
Cette formation porte sur la **réception, la vérification et l'utilisation d'échafaudages déjà montés**.
Elle ne comprend pas :
• le montage ou le démontage des échafaudages ;
• la modification de leur configuration ;
• l'ajout ou le retrait d'éléments constitutifs ;
• la conception d'un échafaudage ;
• l'établissement ou la validation d'une note de calcul ;
• la validation d'une configuration non prévue par la notice du fabricant ;
• les réparations ou opérations de maintenance nécessitant une intervention sur la structur

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, participative et principalement pratique. Elle alterne des apports théoriques ciblés, des échanges avec les participants, l'étude de documents techniques, des démonstrations commentées et des mises en situation sur des échafaudages de pied R408 et des échafaudages roulants R457 déjà montés.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

• des exposés interactifs portant sur les risques liés aux échafaudages, les principes de prévention, les responsabilités des différents intervenants et les limites d'intervention de la personne chargée de la réception et des vérifications ;

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mis à disposition des participants comprennent :

• un support de cours EVINCEL consacré à la réception, à la vérification et à l'utilisation en sécurité des échafaudages fixes, ou de pied, R408 et des échafaudages roulants R457 ;
• des supports visuels : photographies, vidéos, schémas techniques, exemples de configurations, situations professionnelles et retours d'expérience ;
• un ordinateur, un vidéoprojecteur et des moyens de diffusion adaptés ;
• les recommandations R408 et R457, l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages ainsi que les documents

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

• des échanges avec les participants à partir de leurs expériences, de leurs environnements de travail et des situations professionnelles rencontrées ;
• l'étude des notices des fabricants, des plans de montage, des affichages, des plaques de charge, des consignes de sécurité et des documents de vérification ;
• des démonstrations réalisées par le formateur concernant l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation et l'examen de l'état de conservation ;
• des exercices pratiques portant sur les vérifications de mise ou remise en service, les vérifications journalières et les vérifications trimestrielles ;
• des mises en situation permettant de contrôler les appuis, calages, ancrages, amarrages, contreventements, planchers, accès, protections collectives, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation ;
• des exercices de réception et de contrôle d'échafaudages présentant des configurations conformes, des anomalies ou des non-conformités ;
• des mises en situation d'utilisation permettant de vérifier la capacité des participants à accéder, circuler et travailler en sécurité, à respecter les charges admissibles et à appliquer les règles propres aux échafaudages roulants ;
• des exercices de renseignement des fiches, procès-verbaux et comptes rendus de vérification afin d'assurer la traçabilité des contrôles et des actions correctives ;
• l'analyse de situations dangereuses permettant aux participants d'identifier les mesures à prendre, d'interdire ou d'interrompre l'utilisation de l'échafaudage et de rendre compte à la personne responsable ;
• des corrections collectives et des retours individualisés du formateur afin de corriger les pratiques et de consolider les acquis ;
• une évaluation formative continue au cours des exercices pratiques ;
• un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques.
Chaque participant est amené à observer, contrôler, utiliser les documents de vérification, identifier les anomalies et formaliser ses constats sur les deux familles d'échafaudages concernées.
La formation porte sur la réception, la vérification et l'utilisation d'échafaudages déjà montés. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la conception d'une configuration particulière ou l'établissement d'une note de calcul.

Modalités de suivi

La formation est réalisée en présentiel synchrone.
Le suivi de l'assiduité, de la participation et de la progression des participants est assuré par :
• l'émargement des participants et du formateur par demi-journée ;
• la vérification de la présence effective pendant l'ensemble des séquences théoriques et pratiques ;
• la participation aux échanges, aux questions orales, aux études de cas et aux analyses de situations professionnelles ;
• l'observation continue de chaque participant par le formateur lors des exercices et des mises en situation pratiques ;
• l'utilisation d'une grille individuelle de suivi des compétences ;
• le suivi de la participation aux exercices portant sur l'exploitation des réglementaires utiles à la formation ;
• les notices des fabricants, plans de montage, nomenclatures, tableaux de charges, consignes d'utilisation et documents techniques correspondant aux équipements étudiés ;
• un échafaudage fixe, ou échafaudage de pied, R408 et un échafaudage roulant R457 déjà montés, complets, sécurisés et accessibles pour les exercices pratiques ;
• des équipements permettant d'identifier et de contrôler les principaux composants : appuis, calages, montants, diagonales, contreventements, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, accès, ancrages, amarrages, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation ;
• des exemples de situations conformes, d'anomalies et de non-conformités, présentés sur des équipements neutralisés, des photographies ou des supports pédagogiques sécurisés ;
• les outils de mesure et de contrôle nécessaires aux exercices, notamment un mètre, un niveau, un fil à plomb et tout moyen prévu par la notice du fabricant ;
• des fiches d'examen d'adéquation, d'examen de montage et d'installation et d'examen de l'état de conservation ;
• des modèles de procès-verbaux de réception, de fiches de vérification journalière et trimestrielle, de comptes rendus et de registres de suivi ;
• des supports d'identification, de signalement et d'interdiction d'accès permettant de matérialiser la conformité, les réserves ou la mise hors service d'un échafaudage ;
• une zone pratique sécurisée, balisée et adaptée aux exercices de contrôle, de réception, de vérification et d'utilisation des échafaudages ;
• les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par l'évaluation des risques ou par le site ;
• des études de cas, exercices d'application et mises en situation permettant aux participants d'identifier les anomalies, de formaliser leurs constats et de proposer les mesures correctives adaptées ;
• un QCM d'évaluation des connaissances, des grilles individuelles d'évaluation pratique et des supports de correction.
Ces moyens permettent aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour examiner l'adéquation, le montage, l'installation et l'état de conservation d'un échafaudage déjà monté, effectuer les vérifications prévues, identifier les non-conformités, renseigner les documents de traçabilité et utiliser les équipements en sécurité.
La formation ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la conception d'une configuration particulière ou l'établissement d'une note de calcul.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

notices, des plans, des affichages, des charges admissibles et des documents techniques ;
• l'observation du participant lors de la réalisation de l'examen d'adéquation, de l'examen de montage et d'installation et de l'examen de l'état de conservation ;
• le suivi des mises en situation relatives aux vérifications de mise ou remise en service, journalières et trimestrielles des échafaudages ;
• l'observation de la capacité à accéder, circuler et travailler en sécurité sur un échafaudage fixe R408 et un échafaudage roulant R457 ;
• l'évaluation de la capacité à détecter une anomalie ou une non-conformité, à interrompre l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
• le contrôle du renseignement des fiches, procès-verbaux ou comptes rendus de vérification et de la traçabilité des actions correctives ;
• la réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances ;
• la réalisation d'évaluations pratiques individualisées sur chacune des familles d'échafaudages concernées ;
• le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.
Ces moyens permettent de vérifier l'assiduité, l'implication et la progression de chaque participant, ainsi que sa capacité à réceptionner, vérifier et utiliser en sécurité des échafaudages de pied R408 et roulants R457 déjà montés.
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.
Il appartient à l'employeur d'apprécier les compétences acquises et de désigner, le cas échéant, le salarié pour réaliser les opérations de réception, de vérification et d'utilisation correspondant aux missions qui lui sont confiées.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur, à la réception, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages de pied R408 et des échafaudages roulants R457.L'intervenant dispose d'une expérience technique et pédagogique dans :identification et la prévention des risques liés aux échafaudages ;exploitation des notices des fabricants, des plans de montage, des notes de calcul et des documents techniques ;réalisation des examens d'adéquation, de montage et d'installation ainsi que de l'état de conservation ;réalisation des vérifications de mise ou remise en service, journalières et trimestrielles ;contrôle des appuis, calages, ancrages, amarrages, contreventements, planchers, accès et protections collectives ;contrôle des stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation des échafaudages roulants ;identification des anomalies et des non-conformités ;renseignement des procès-verbaux, fiches et comptes rendus de vérification ;utilisation en sécurité des échafaudages déjà montés.Le formateur maîtrise les recommandations R408 et R457 ainsi que les dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages. Il anime la formation à partir d'apports théoriques, d'études de documents techniques, de démonstrations, d'exercices pratiques et de mises en situation sur des échafaudages de pied et roulants.Il évalue individuellement la capacité des participants à examiner, vérifier et utiliser les équipements, à formaliser leurs constats et à prendre les mesures adaptées lorsqu'une anomalie compromet la sécurité. Cette présentation reprend la structure retenue dans les autres programmes EVINCEL pour décrire la spécialisation, l'expérience et les modalités d'intervention du formateur.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'échanges, d'exercices pratiques et d'observations lors des mises en situation.

Elle comprend :

- un positionnement initial permettant d'identifier les connaissances, l'expérience et les pratiques professionnelles des participants ;
- une évaluation théorique sous forme de QCM portant sur les risques liés aux échafaudages, les rôles et responsabilités des intervenants, les documents techniques, les règles d'utilisation et les différents types de vérification ;
- une évaluation pratique individualisée réalisée sur un échafaudage de pied R408 et un échafaudage roulant R457 déjà montés ;
- une mise en situation permettant d'évaluer la capacité du participant à réaliser l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation ainsi que l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage ;
- une évaluation de la capacité à effectuer les vérifications de mise ou remise en service, journalières et trimestrielles, dans les limites des missions confiées ;
- l'observation du participant lors du contrôle des appuis, calages, ancrages, amarrages, planchers, accès, protections collectives, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs d'immobilisation ;
- une mise en situation d'utilisation permettant de vérifier la capacité du participant à accéder, circuler et travailler en sécurité, à respecter les charges admissibles et à appliquer les règles particulières aux échafaudages roulants ;
- l'évaluation de la capacité à identifier les anomalies et les non-conformités, à interdire ou interrompre l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
- l'évaluation de la capacité à renseigner correctement une fiche, un procès-verbal ou un compte rendu de vérification et à assurer la traçabilité des constats et des actions correctives ;
- une appréciation individuelle des acquis par le formateur au regard des objectifs pédagogiques et des compétences attendues.

Lorsque la formation concerne les échafaudages de pied et les échafaudages roulants, les compétences pratiques sont évaluées sur chacune des deux familles d'équipements.

La validation de la formation repose sur la participation effective du stagiaire, le respect des consignes de sécurité et la réalisation satisfaisante des évaluations théoriques et pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant. Il appartient ensuite à l'employeur d'apprécier les compétences acquises et de désigner, le cas échéant, le salarié comme personne qualifiée pour les opérations de vérification qui lui sont confiées.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées dans les locaux d'EVINCEL Formation, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client.

Les participants doivent toutefois se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques.

Pour les formations réalisées en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition :

une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace permettant la projection du support de formation ;

une zone pratique sécurisée, balisée, éclairée et suffisamment dimensionnée pour réaliser les exercices de réception, de vérification et

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr

Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

d’utilisation des échafaudage;
 un échafaudage de pied, ou échafaudage fixe, R408 déjà monté, complet et représentatif des équipements utilisés par les participan ;
un échafaudage roulant R457 déjà monté, complet et représentatif des équipements utilisés par les participants
un espace stable, résistant, dégagé et suffisamment vaste pour permettre le contrôle, l’utilisation et, lorsque cela est prévu, le déplacement de l’échafaudage roulant ;
des équipements permettant d’observer et de contrôler les principaux composants : appuis, calages, montants, diagonales, contreventements, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, accès, ancrages, amarrages, stabilisateurs, roues, freins et dispositifs de verrouillage ;
les notices des fabricants, plans de montage, nomenclatures, tableaux de charges, plans d’amarrage et documents techniques correspondant aux échafaudages utilisés ;
les notes de calcul ou justificatifs techniques lorsqu’ils sont nécessaires au regard de la configuration installée ;
les procès-verbaux de réception, rapports de vérification, fiches de contrôle, registres de sécurité et documents de traçabilité disponibles dans l’entreprise ;
les informations nécessaires à l’examen d’adéquation : nature des travaux, localisation, hauteur de travail, charges prévues, nombre d’utilisateurs, contraintes du site et conditions d’utilisation ;
les outils de contrôle nécessaires aux exercices, notamment un mètre, un niveau, un fil à plomb et tout autre moyen prévu par la notice du fabricant ; des moyens de balisage, de signalisation, d’identification et d’interdiction d’accès permettant de matérialiser les réserves ou la mise hors service d’un échafaudage ;
les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les salariés : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et, lorsque l’évaluation des risques l’impose, équipements de protection contre les chutes ;
les consignes de sécurité internes, les règles de circulation et de coactivité, le plan de prévention éventuel ainsi que les procédures d’alerte et de secours applicables sur le site ; un interlocuteur référent pouvant faciliter l’accès aux locaux, aux documents, aux équipements et aux zones de mise en situation.

Les échafaudages, installations et zones de travail mis à disposition doivent être accessibles, complets et permettre la réalisation des exercices sans exposer les participants à un risque non maîtrisé.

Les appuis, calages, ancrages, amarrages, accès et dispositifs de stabilisation doivent pouvoir être observés sans démontage de la structure.

Les anomalies et non-conformités utilisées à des fins pédagogiques doivent être présentées au moyen de photographies, de supports techniques ou d’éléments neutralisés.

Aucun défaut susceptible de compromettre la sécurité des participants ne doit être créé sur un échafaudage utilisé pendant la formation.

Les équipements et documents nécessaires doivent rester disponibles pendant toute la durée de la formation afin de permettre la participation effective de chaque stagiaire aux exercices de réception, de vérification, de traçabilité et d’utilisation en sécurité.

Cette formation ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la conception d’une configuration particulière ou l’établissement d’unee de calcul.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à la formation, dans le respect des exigences de sécurité liées à la réception, à la vérification et à l’utilisation des échafaudages fixes R408 et roulants R457.
Toute situation particulière doit être signalée avant l’entrée en formation afin d’analyser les possibilités d’adaptation :

- des conditions d’accueil et d’accès aux locaux ;
- du rythme et du parcours de formation ;
- des supports et méthodes pédagogiques ;
- des documents techniques et supports de vérification ;
- des exercices et mises en situation pratiques ;
- des modalités de suivi et d’évaluation.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le participant, l’entreprise, le référent handicap d’EVINCEL Formation et, si nécessaire, les acteurs compétents dans le domaine du handicap.
Les adaptations mises en place ne doivent pas compromettre la sécurité du participant, des autres stagiaires ou du formateur, notamment lors des exercices pratiques de contrôle, de réception, de vérification, d’accès, de circulation et d’utilisation des échafaudages.
Lorsque la situation du participant ne permet pas de réaliser en sécurité les exercices pratiques indispensables à l’évaluation des compétences, EVINCEL Formation informe le participant et l’entreprise des éventuelles limites de validation et étudie, lorsque cela est possible, une organisation pédagogique ou une orientation plus adaptée.
Pour toute demande d’aménagement, contactez EVINCEL Formation avant le démarrage de la formation :
E-mail : contact@evincel.fr

Téléphone : 04 78 22 58 98

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

2 à 10 participants

Contactez-nous !

Le service Formation	**Tél. : 0478225898**
Responsable pédagogique	**Mail : contact@evincel.fr**